

Dans ces conditions, il me répugnerait tout à fait de laisser adopter ce projet de loi dans sa forme actuelle sans qu'il laisse une certaine latitude au Parlement pour exercer une surveillance.

**Des voix:** Bravo!

**M. Baldwin:** Je m'empresse d'ajouter que je prononce ces paroles en toute sincérité et avec le plus grand sérieux: l'affaiblissement du système législatif et la mainmise de l'exécutif sur le pouvoir ne peuvent conduire qu'à la dictature. Cela ne fait aucun doute. Peu importe que cela se fasse d'un seul coup ou graduellement en rognant sur le pouvoir législatif. Il y a aujourd'hui dans le monde, en Europe, des pays qui sont allés si loin dans cette voie, souvent sous l'apparence anodine du socialisme ou du socialisme démocratique, qu'ils ne peuvent plus revenir en arrière. Ce qui est tragique, c'est qu'à mesure qu'ils dérivent paresseusement dans cette voie, ils ne se rendent même pas compte que leur bateau s'est engagé dans un tourbillon destructeur.

Je passe ensuite à la question de l'information, de la connaissance, des faits; à ce sujet non plus il n'y a aucun doute quant à ma position et à celle de mon chef et de notre parti. Nous préconisons depuis des années un programme d'information libre pour que les citoyens du pays sachent quels sont les faits, quelle est la vérité et ce qui est à l'origine de l'action des gouvernements. Je dis que nous n'avons aucune confiance dans le gouvernement actuel ni dans sa bonne foi à cet égard. Nous demandons avec insistance qu'il soit responsable devant la Chambre, au nom de ceux qui seront touchés si durement. Nous exigeons de savoir quelle discrétion il exerce en vertu de ce bill, comment il l'exerce et pourquoi.

Nous avons un premier ministre et un cabinet qui, presque jusqu'au dernier moment avant de présenter le programme qui a donné lieu à ce bill, ont continué de soutenir dans leurs budgets, dans leurs discours, dans les débats, à l'intérieur et à l'extérieur de la Chambre, que la situation s'améliorait et qu'il n'était pas nécessaire de recourir à des contrôles, et qui, en général, ont délibérément trompé la population en cachant ou en déguisant les faits et en se servant soit de demi-vérités soit de véritables mensonges. Sachez, monsieur l'Orateur, que nous comptons bien qu'avant l'adoption du bill quelques-unes des dispositions actuellement très rigoureuses sur le caractère confidentiel...

**M. Macdonald (Rosedale):** Le député va sûrement retirer cette dernière observation.

**M. Baldwin:** ... seront amendées pour permettre la liberté de renseignement. Vu notre expérience dans le passé...

**M. Macdonald (Rosedale):** Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Le député a dit du gouvernement qu'il avait proféré de «véritables mensonges». Ce n'est certes pas là une expression parlementaire. A mon avis, il devrait la retirer.

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, quant à moi, nous parlons ici du privilège de tous les députés à la Chambre. Si le ministre veut bien préciser que je parlais de lui, il va de soi que je retirerai l'observation bien volontiers. Je ne parlais pas de lui, monsieur l'Orateur, mais du gouvernement, et le gouvernement, naturellement, comprend les ministres, les sous-ministres, les éminences grises, les secrétaires parlementaires; aussi, je défie le ministre sus-

### *Loi anti-inflation*

ceptible et, chatouilleux, de citer un seul précédent qui prouverait que je n'ai pas le droit—d'autre part, si le ministre prend la chose tellement au tragique, alors je serai...

**M. Macdonald (Rosedale):** La pratique parlementaire exige que vous retiriez vos paroles.

**M. Baldwin:** Dans la mesure où cela s'applique aux députés. Si le ministre se veut à ce point susceptible et chatouilleux, et si cette observation le tracasse tellement, je suis tout disposé à dire que mes paroles sont allées un tout petit peu plus loin que ma pensée.

**M. Macdonald (Rosedale):** Quelle grossièreté!

**M. Baldwin:** D'après nous, il y a d'autres choses que le gouvernement devrait faire avant que nous adoptions ce bill. En raison de notre expérience et du fait que pendant ce débat, on a vaguement parlé de restrictions gouvernementales, avant que nous adoptions ce bill, nous devrions exiger que le gouvernement s'engage fermement à appliquer un contrôle fiscal, et qu'il ne se contente plus de faire de vagues déclarations, toujours en blaguant—jamais sincères et jamais mises à exécution—et jamais plus que fantaisistes. Si le gouvernement veut qu'on le croie, il faut alors absolument qu'avant la fin du débat, un ministre compétent vienne ici prendre un engagement authentique. Sinon, les Canadiens douteront beaucoup de sa bonne foi à l'égard du programme que propose de mettre en œuvre ce projet de loi.

Permettez-moi de revenir sur la question que j'ai abordée au début. Si l'on veut qu'une politique des revenus soit efficace, il faut qu'il y ait confiance mutuelle entre gouvernants et gouvernés. Cette confiance n'est possible que si les gouvernants sont prêts à faire confiance aux gouvernés, à exposer les faits en toute franchise et honnêteté lorsqu'ils prennent des décisions. Je suis convaincu que les Canadiens ont la capacité, l'endurance et la volonté voulues pour assumer les responsabilités qui leur incombent dans la lutte contre l'inflation; à la condition expresse qu'ils respectent leurs dirigeants—ceux qui établissent les règles—et que ces derniers leur disent la vérité. Encore une fois, qu'on adopte le bill, il faudrait que celui-ci renferme une clause garantissant le droit d'accès à l'information.

Je pourrais parler des questions d'ordre constitutionnel, monsieur l'Orateur, mais ce n'est pas le moment choisi pour le faire. Le ministre et moi avons déjà abordé cette question au moment où il a présenté ses projets de loi sur l'énergie et que nous nous sommes perdus dans des questions de constitutionnalité. Je ne veux pas faire perdre le temps de la Chambre en engageant une autre dispute avec lui. Après tous ces débats acharnés, je me suis demandé quel professeur l'avait reçu à son examen de droit constitutionnel. Je me demande souvent s'il ne fréquentait pas l'Université de Montréal en 1961 à l'époque où le premier ministre était professeur de droit constitutionnel.

Cette question a été soulevée par mon chef et par l'honorable représentant de Prince-Albert. En lisant les dispositions du bill, je remarque qu'on a eu soin de faire une distinction entre la base sur laquelle on aboutit au préambule et le préambule de la loi adoptée au cours de la dernière grande guerre. Je ne sais pas si c'est parce que le gouvernement doute de son propre pouvoir législatif. Ce doute peut persister parce qu'il n'a pas jugé bon d'exempter les provinces. Je ne m'y oppose pas; je dis simplement